

Règlement 2025

Toute demande de participation aux épreuves implique l'acceptation du règlement

ORGANISATION

L'association « Semi-marathon de Bourg les Valence » et la Mairie de Bourg-Lès-Valence organisent :

- 1. un Semi-Marathon : 21,100 km**
 - Départ à 9h15 de la Halle des Sports des 3 Sources, 106 chemin du Valentin pour un parcours de 2 boucles.
 - Temps limite : le temps limite alloué pour la course est de 2h30. Le temps de passage maximum à la fin de la 1ère boucle est de 1h15 soit 10h30 et au 15ème km de 1h45 soit 11h. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.
- 2. un 10 km :**
 - Départ à 9h45 de la Halle des Sports des 3 Sources, 106 chemin du Valentin pour un parcours de 1 boucle.
- 3. un challenge entreprises :** dans le cadre du 10km, un challenge par équipe est organisé, ouvert aux entreprises, aux associations, aux administrations.
 - Les équipes sont composées de 3 athlètes minimum à 5 athlètes maximum.
 - Le classement se fait sur la moyenne des 3 meilleurs temps de l'équipe.
 - Chaque athlète sera classé individuellement dans le cadre du 10 km ci-dessus.
- 4. un 5 km :**
 - départ à 9h45 de la Halle des Sports des 3 Sources, 106 chemin du Valentin pour un parcours de 1 boucle.

PARTICIPATION

- Le Semi-Marathon est ouvert aux coureurs H et F né(e)s en 2007 et avant.
- Le 10 km est ouvert aux athlètes né(e)s en 2009 et avant.
- Le 5 km est ouvert aux coureurs né(e)s en 2011 et avant

LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Les participants devront présenter

- la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. (On parle ici par exemple de la licence UFOLEP. Attention en tant que coureur, en général le sport est indiqué au dos de la licence, donc si vous envoyez votre licence à l'organisateur, pensez à scanner le recto et le verso.)
- Pour les autres participants, le certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ce document sera conservé en original ou copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Pour les sportifs mineurs : les athlètes mineurs doivent attester avoir renseigné un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

INSCRIPTIONS

- Sur le site internet jusqu'au 05/04/2024 à 18 heures : <https://semi-marathon-bourg-les-valence.fr>
 - Aucune inscription ne sera prise sur place le jour J
 - Aucune inscription ne sera prise par téléphone
 - Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
 - Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Droit d'inscription – **Tarifs progressifs** :

hors frais de site

- Jusqu'au 13/03/2024 :
 - Semi : 20,00 €
 - 10 km : 15,00 €
 - 4,5 km : 11,00 €
- Du 14/03/24 au 13/04/2024 :
 - Semi : 25,00 €
 - 10 km : 19,00 €
 - 4,5 km : 13,00 €

Les épingles ne sont pas fournies. Chaque coureur doit posséder les siennes

RÉCOMPENSES

- 5 km : lots aux 3 premiers du scratch H et F
- 10 km : lots aux trois premiers du scratch H et F et au premier de chaque catégorie H et F, à savoir: Scratch, Cadet, Junior, Senior, M1, M2, M3, M4... Espoirs classés avec les Seniors. Il n'y a pas de cumul des récompenses
- Semi-Marathon : Lots aux trois premiers du scratch H et F et au premier de chaque catégorie H et F, à savoir: Scratch, Junior, Senior, M1, M2, M3, M4,... Espoirs classés avec les Seniors. Il n'y a pas de cumul des récompenses.

RENDEZ-VOUS

- Samedi 05 Avril 2025 : Accueil, retrait des dossards de 13h30 à 18h00 à la Halle des 3 Sources
- Dimanche 16 Avril 2025, à partir de 07h30 : Attention, pas d'inscription le jour de la course, **sauf pour les courses enfants.**

Parking conseillé : parking de la Chambre d'Agriculture, situé à 500m du départ. Arrivée et départ compliqué entre 08h45 et 11h. (Passage des coureurs devant l'entrée du parking)

CHRONOMÉTRAGE

- Électronique par puce à fixer **OBLIGATOIREMENT** sur le dossard
- Tout athlète qui franchit la ligne d'arrivée sans sa puce fixée sur le dossard ne sera pas classé.
- En cas d'abandon ou tout autre motif, l'athlète s'engage à restituer la puce à l'organisateur.
- La circulation des vélos ou cyclomoteurs est interdite sur le parcours. Tout athlète accompagné sera disqualifié.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Publication des résultats : les participants sont informés que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si un participant s'oppose à cette publication il doit expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de la MAIF pour toutes les responsabilités lui incombant.

Les coureurs sont invités à souscrire une assurance individuelle accident (incluse dans la licence fédérale).

RENSEIGNEMENTS

Service municipal des sports: 36 rue des Jardins, BP 231 26502 Bourg-lès-Valence 04.75.79.46.63

Courriel: semiblv.benevoles @ bourg-les-valence . fr

Internet: <https://semi-marathon-bourg-les-valence.fr>

**Toute demande de participation aux épreuves implique
l'acceptation du règlement**